



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

SECRETARIAT PERMANENT

**Rapport de synthèse de l'atelier régional de partage d'expériences
sur la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur dans les Etats
membres de l'OHADA**

Cotonou (Bénin), 27 et 28 janvier 2016

Les 27 et 28 janvier 2016 s'est tenu à Cotonou (Bénin), à Azalaï Hôtel de la Plage, l'atelier régional de partage d'expériences sur la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur dans les Etats membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Cet atelier était organisé par le Secrétariat Permanent de l'OHADA avec le concours du Gouvernement du Bénin, et l'appui technique et financier du Groupe de la Banque Mondiale et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Etaient présentes, les délégations des Etats Parties ci-après : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Etait absente, la délégation de l'Union des Comores.

Ont également pris part à la réunion, en qualité d'invités : l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Groupe de la Banque Mondiale, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

La cérémonie d'ouverture de la réunion a été ponctuée par trois interventions :

- l'allocution de **Madame Katrina SHARKEY**, Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Bénin ;
- le discours introductif du **Professeur Dorothé Cossi SOSSA**, Secrétaire Permanent de l'OHADA ;

- le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur Lionel ZINSOU**, Premier Ministre de la République du Bénin.

Dans son allocution, la Représentante Résidente du Groupe de la Banque Mondiale au Bénin a souligné que son Institution, dont l'objectif est de réduire la pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, a établi des partenariats avec les Etats membres de l'OHADA, y compris sur le secteur privé, en vue d'assurer la promotion de l'entrepreneuriat et l'amélioration de l'environnement des affaires. Elle a indiqué que, dans ce contexte, l'appui du Groupe de la Banque Mondiale a permis au Bénin de mettre entièrement en œuvre le statut de l'entrepreneur. Cette mise en œuvre, couplée avec une étude d'évaluation d'impact a permis, a-t-elle précisé, de tester l'efficacité des mesures incitatives proposées.

Relevant que « *seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* » selon un proverbe africain, le Secrétaire Permanent a, dans son discours introductif, indiqué que l'organisation d'un atelier de partage d'expériences entre les administrations concernées par la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur avait été prescrite par le Conseil des Ministres de l'OHADA, au cours de sa réunion tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) les 13 et 14 juin 2013. Il a relevé que le secteur informel représente, à lui seul, entre 75 et 90% du tissu économique des États membres de l'OHADA, l'informalité ainsi prégnante étant source de précarité pour les acteurs économiques concernés au triple plan juridique, économique et social. Dans le contexte d'économies ainsi marquées du sceau de l'informalité, le statut de l'entrepreneur est un réel outil de pilotage des politiques publiques en vue de la réduction de la précarité, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une croissance économique respectueuse des exigences de développement humain.

Le Secrétaire Permanent a remercié la République du Bénin, qui a bien voulu accueillir l'atelier de partage d'expériences, et le Premier Ministre qui, en dépit des nombreux devoirs de sa charge, a accepté de présider personnellement la cérémonie d'ouverture. Il a également exprimé la gratitude de l'OHADA au Groupe de la Banque Mondiale et à l'OIF pour leur appui constant.

Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre s'est réjoui de l'opportunité offerte au Bénin de partager son expérience d'opérationnalisation du statut de l'entrepreneur avec les autres Etats membres de l'OHADA, et a salué la présence massive des délégués desdits Etats. Il a relevé que la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur permet de faciliter la migration des entreprises en activité du secteur informel vers le secteur formel, et de répondre à une préoccupation majeure pour le développement économique et social de nos Etats. Notant que le secteur informel est à la fois le premier pourvoyeur d'emplois et le premier contributeur à la formation du PIB, il a insisté sur la nécessité d'accompagner ses acteurs afin d'élargir l'assiette des contributeurs au développement. Le Premier Ministre a, enfin, souligné l'importance de l'application effective du statut au regard des enjeux macroéconomiques, de l'ouverture de nouveaux droits au profit des acteurs économiques du secteur informel et l'inclusion sociale de ceux-ci. Aussi a-t-il invité les délégués des Etats à travailler à la mise en œuvre effective du statut de l'entrepreneur dans leurs pays respectifs, avant de déclarer ouverts les travaux.

Sous la modération de **S.E.M. Tertius ZONGO**, ancien Premier Ministre du Burkina Faso, les travaux ont débuté par la projection d'un film documentaire sur la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur au Bénin.

L'expérience béninoise de la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur a, ensuite, été présentée par **M. Abdoulaye GOUNOU**, Directeur Général de l'Evaluation des Politiques Publiques à la Primature. Après un rappel du contexte économique du Bénin caractérisé par un degré élevé d'informalité, le présentateur a décliné le cadre conceptuel du projet dont la phase préparatoire comportait : l'information de certains acteurs de l'existence du statut de l'entrepreneur ; la conception de la simplification des procédures d'enregistrement de l'entrepreneur ; la conception de certains documents d'enregistrement de l'entrepreneur ; et la définition des paquets incitatifs en vue de la mise en œuvre de la phase pilote du statut de l'entrepreneur. Dans sa phase pilote, l'accent a été mis sur l'application des mesures incitatives identifiées et une étude d'évaluation d'impact auprès de trois mille six cents (3600) entreprises informelles de la ville de Cotonou. Le lancement du processus de

généralisation, a-t-il indiqué, a fait l'objet d'une importante cérémonie fortement médiatisée.

Cette présentation a été suivie du témoignage de **Mme Léonie GBEMENOU**, entrepreneuse ayant bénéficié de l'appui du projet. Celle-ci s'est félicitée de la célérité dans le traitement de son dossier au Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) et de la qualité des formations reçues au Centre de Gestion Agréé (CGA). Elle a mis en exergue l'utilité de cet accompagnement dans l'exercice de son activité.

A la suite de ce témoignage, des échanges ont été organisés entre les participants et un panel comprenant un représentant des parties impliquées dans l'expérience du Bénin : la Banque Mondiale, le GUFÉ, le CGA, la Bank of Africa (BOA), ORABANK et la Direction Générale des Impôts. A l'occasion, chacun des panélistes a indiqué le rôle précis joué par sa structure. Il en ressort que le Groupe de la Banque Mondiale a apporté un appui technique et financier à la mise en œuvre du projet ; le GUFÉ a participé à la simplification des formalités d'enregistrement des entrepreneurs à travers un formulaire unique ; le CGA a apporté l'appui-conseil, dispensé des formations et joué le rôle de médiateur fiscal ; la BOA a créé le compte courant entrepreneur, un produit innovant conçu avec des règles flexibles d'ouverture et de tenue de comptes ; la Direction Générale des Impôts a adapté le système fiscal à l'activité des entrepreneurs et sensibilisé le personnel du fisc pour adhérer au projet.

Les délégués de certains Etats ont présenté les expériences en cours de préparation ou de mise en œuvre dans leurs pays. Il ressort en substance de ces exposés que des difficultés de coordination entre les différentes administrations nationales impliquées constituent des obstacles significatifs à la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur. Aussi les délégués ont-ils salué l'expérience du Bénin, qui peut servir de source d'inspiration sur divers aspects de l'opérationnalisation du statut de l'entrepreneur.

Les travaux se sont poursuivis par la présentation, par **M. Massimiliano SANTINI**, Economiste au Groupe de la Banque Mondiale, des résultats préliminaires de l'étude d'évaluation d'impact organisée par le Groupe de la Banque Mondiale pour tester et vérifier la portée des divers paquets incitatifs sur la formalisation de l'entrepreneuriat au Bénin. Il en ressort que l'impact des paquets incitatifs testés sur la performance des entreprises accompagnées est encore à l'étude ; les résultats préliminaires attestent, en revanche, d'une influence positive sur le niveau de formalisation, avec des résultats encourageants par rapport aux expériences similaires menées dans d'autres continents.

Le **Professeur Ahmadou Aly MBAYE** de l'Université Cheick Anta DIOP de Dakar et **Mme Nancy BENJAMIN**, Economiste Senior au sein du Groupe de la Banque Mondiale, ont délivré une communication sur les approches de solution à la problématique du secteur informel. Relevant que la multiplicité des critères de l'informalité nécessite une approche holistique de la question, ils ont souligné que les PME sont davantage exposées aux contraintes affectant le climat des affaires, et noté l'importance d'en tenir compte dans l'élaboration d'un agenda de mise en œuvre appropriée du statut de l'entrepreneuriat.

Mme Florence ELEGBEDE, Directeur du Développement Commercial de la compagnie NSIA Assurance, a présenté trois produits d'assurance conçus pour faciliter l'accès des artisans au crédit, couvrir les risques professionnels et offrir une assistance en cas de maladie.

Dans leur message de circonstance, l'UEMOA, le Groupe de la Banque Mondiale et l'OIF ont relevé l'intérêt de la mise en œuvre effective du statut de l'entrepreneuriat et réaffirmé leur soutien aux actions de l'OHADA.

En marge des travaux, les Délégués des Etats ont effectué une visite de terrain à l'Agence pour la Promotion de l'Investissement et de l'Exportation (API/GUFE) et au CGA, afin de s'imprégner de l'expérience de ces structures.

A l'issue des travaux, l'Atelier a conclu à la nécessité de prendre en compte les orientations ci-après, pour une mise en œuvre efficace du statut de l'entrepreneuriat :

Sur le plan stratégique

- ❖ Importance du cadre conceptuel : l'opérationnalisation du statut de l'entrepreneur doit reposer sur une vision claire et une volonté politique exprimée ; les acteurs de la mise en œuvre doivent être identifiés, leurs besoins répertoriés et les expériences comparées mobilisées.
- ❖ Importance du cadre institutionnel : en raison du caractère multidimensionnel du statut de l'entrepreneur, l'ancrage du projet à un niveau hiérarchique élevé (Primature par exemple) permet de garantir la coordination nécessaire à son efficacité ; la programmation de la mise en œuvre et le développement de politiques budgétaires compatibles assurant la durabilité du projet sont des considérations essentielles.

Sur le plan opérationnel

- ❖ La stabilité du personnel du projet est un gage de pérennité et de réussite.
- ❖ Les paquets incitatifs doivent être déterminés et adaptés aux spécificités de chaque Etat ; ils doivent, en tout cas, s'inscrire dans une approche holistique et ne pas se réduire à des préoccupations d'ordre fiscal.
- ❖ La démarche participative est nécessaire au sein des structures impliquées dans la mise en œuvre, pour une plus grande synergie d'actions.
- ❖ Une meilleure implication des Banques et établissements financiers doit être recherchée, en vue d'améliorer le taux de bancarisation et de faciliter l'accès des entrepreneurs au crédit, sous l'orientation des Banques Centrales.
- ❖ La sensibilisation de l'entrepreneur aux modalités de changement de statut en cas de dépassement des seuils fixés en fonction de l'activité exercée doit être envisagée.

Les participants ont félicité la République du Bénin pour l'expérience pilote partagée, et formulé les recommandations suivantes :

- ✓ Elargir le spectre lors de l'évaluation du rapport coût/profit des mesures incitatives, en dépassant les seuls éléments de fiscalité directe ;
- ✓ Tenir compte des indicateurs de performance des entreprises pour mesurer la rentabilité de la formalisation ;
- ✓ Encourager l'approche de partenariat public-privé pour la protection sociale des entrepreneurs ;
- ✓ Promouvoir l'information et la communication autour du statut de l'entrepreneur ;
- ✓ Elaborer, dans chaque Etat, une note conceptuelle comprenant un diagnostic, un plan d'actions et un budget pour la mise en œuvre effective du statut de l'entrepreneur, et la transmettre au Secrétariat Permanent avant la prochaine réunion du Conseil des Ministres.

Les travaux de l'Atelier de partage d'expériences sur la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur dans les Etats membres de l'OHADA ont pris fin le 28 janvier 2016 à 17h 45 mn./-

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2016.

Les Rapporteurs,

Le Président,



**Arsène Jean Bruno
MINIME
(Centrafrique)**



S.E.M. Tertius ZONGO



**Pierre LAMAH
(Guinée)**